

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 67 - 2023 relative au cadrage et aux capacités d'accueil de la campagne de recrutement en Master 1 pour l'année universitaire 2024/2025

Vu l'article L612-6 du code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le cadrage et les capacités d'accueil de la campagne de recrutement en Master 1 pour l'année universitaire 2024/2025.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation


le 14/12/2023

Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Campagne sélection M1 2024/2025, Fiches formations M12024/2025, capacités d'accueil Monmaster 2024/2025

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/12/2023

Document mis en ligne le : 20/12/2023